Alliance pancanadienne d'achat de médicaments : négociations envisagées actuellement par chaque province-territoire

En date du 31 août 2014

L'APAM a recommandé que des négociations individuelles soient envisagées par chaque province et territoire pour les 8 médicaments novateurs suivants :

Produit pharmaceutique Novateur (Nom générique)	Indication/usage
Actemra (tocilizumab)	Utilisé pour le traitement de l'arthrite juvénile idiopathique.
Botox (Toxine botulinique de type A)*	Utilisé pour le traitement de la migraine chronique
Fycompa (perampanel)	Utilisé pour le traitement des crises épileptiques.
Genotropin (somatropin)	Utilisé pour le traitement de la déficience des hormones de croissance et du syndrome de Turner.
Humira (adalimumab)	Utilisé pour le traitement de la polyarthrite idiopathique juvénile.
Jentadueto (linagliptin/saxagliptin)	Utilisé pour le traitement du diabète de type 2.
Latuda (lurasidone)	Utilisé pour le traitement de la schizophrénie.
Trisenox (Trioxyde de diarsenic)	Utilisé pour le traitement de la leucémie aiguë promyélocytaire.

^{*}Nouveau produit pharmaceutique depuis la dernière mise à jour du 31 juillet 2014.

Les facteurs pris en compte par les provinces et les territoires pour entreprendre des négociations individuelles sont notamment les recommandations du Comité consultatif canadien d'expertise sur les médicaments (CCCEM) et du pan-Canadian Oncology Drug Review Expert Review Committee (pERC), le statut de référencement des médicaments substituts et la valeur globale des négociations collectives pour ce produit en particulier.

Note : Le Nunavut ne participe pas à l'Alliance pancanadienne d'achat de médicaments.